

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 19/11/2018

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 05 novembre au 19 novembre 2018

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Bulletin de suivi de l'étiage

Du 05 novembre au 19 novembre 2018

Synthèse

Une perturbation active a apporté des pluies importantes en début de semaine dernière faisant remonter légèrement et temporairement les cours d'eau. La suite de la semaine a été très peu arrosée, favorisant à nouveau une diminution des débits.

La situation varie peu en fonction des secteurs. Les grands cours d'eau comme les petits ont connu une légère hausse, puis une nouvelle baisse et sont maintenant plutôt stables, mais avoisinent toujours les seuils de vigilance.

Peu de pluie est annoncé pour la quinzaine à venir.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont assez stables. Malgré une légère remontée en milieu de quinzaine, les débits redescendent et se stabilisent autour des seuils de vigilances. Seule l'Oise reste en dessous de son seuil de vigilance. Cependant les débits de la Seine à Alfortville ou encore de l'Yonne à Pont-sur-Yonne flirtent avec les seuils.

On compte sur 7 stations :

- 1 station en vigilance : Creil sur l'Oise.

Petites rivières

Les pluies de la semaine passée ont permis une augmentation temporaire et faible des débits. Certaines rivières sortent même de la vigilance comme l'Orvanne à Diant [Lavoir de Cornoy] ou encore le Sausseron à Nesle-la-Valée. A contrario, le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours passe en alerte.

Globalement, les débits restent faibles et proches des seuils.

On compte sur 21 stations :

- 2 stations en alerte : Montmirail sur le Petit Morin et Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur.
- 4 stations en vigilance.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale à l'exception de celui de Buhy (nappe de la craie du Vexin Français) qui est en vigilance.

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, la saison d'étiage est prolongée et nous continuerons à publier un bulletin tous les quinze jours tant que cela sera nécessaire. Le planning de diffusion a été mis à jour.

Prochain bulletin d'étiage : 03 décembre 2018



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie
ÎLE-DE-FRANCE

Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 19/11/2018



Débites des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 05/11	Situation 19/11	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	39 le 17/11/2018			
Oise	Creil	32	25	20	17	31 le 11/11/2018	Vigilance	Vigilance	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	68 le 08/11/2018			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	65 le 08/11/2018	Vigilance		
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	118 le 10/11/2018			
Seine	Vernon	170	131	113	100	186 le 10/11/2018	Vigilance		
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	23 le 07/11/2018	Vigilance		
Petites rivières :									
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	1.15 le 11/11/2018			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	7.5 le 18/11/2018			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.4 le 05/11/2018	Vigilance	Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	9.3 le 09/11/2018			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.49 le 18/11/2018			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.67 le 06/11/2018			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.24 le 06/11/2018			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	2.2 le 06/11/2018			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.27 le 08/11/2018	Vigilance		
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.44 le 18/11/2018	Alerte	Alerte	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Ourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.36 le 05/11/2018			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.024 le 06/11/2018	Vigilance	Vigilance	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.010 le 15/11/2018		Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.38 le 06/11/2018	Vigilance		
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.33 le 07/11/2018	Vigilance	Vigilance	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.91 le 18/11/2018			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.146 le 07/11/2018			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.087 le 06/11/2018	Vigilance	Vigilance	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.49 le 05/11/2018			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.24 le 05/11/2018			
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.06 le 18/11/2018			

(*) station gérée par la DREAL Centre

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

(***) suite à l'arrêt provisoire de la station de Creil, pour des raisons de sécurité, le débit journalier à Creil est estimé à partir des débits de Soissons sur l'Aisne et Sempigny sur l'Oise : débit Creil = 2,21 x (débit Sempigny + Soissons)^{0,86}, et tient compte du temps de transfert (≈ 1 jour).

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

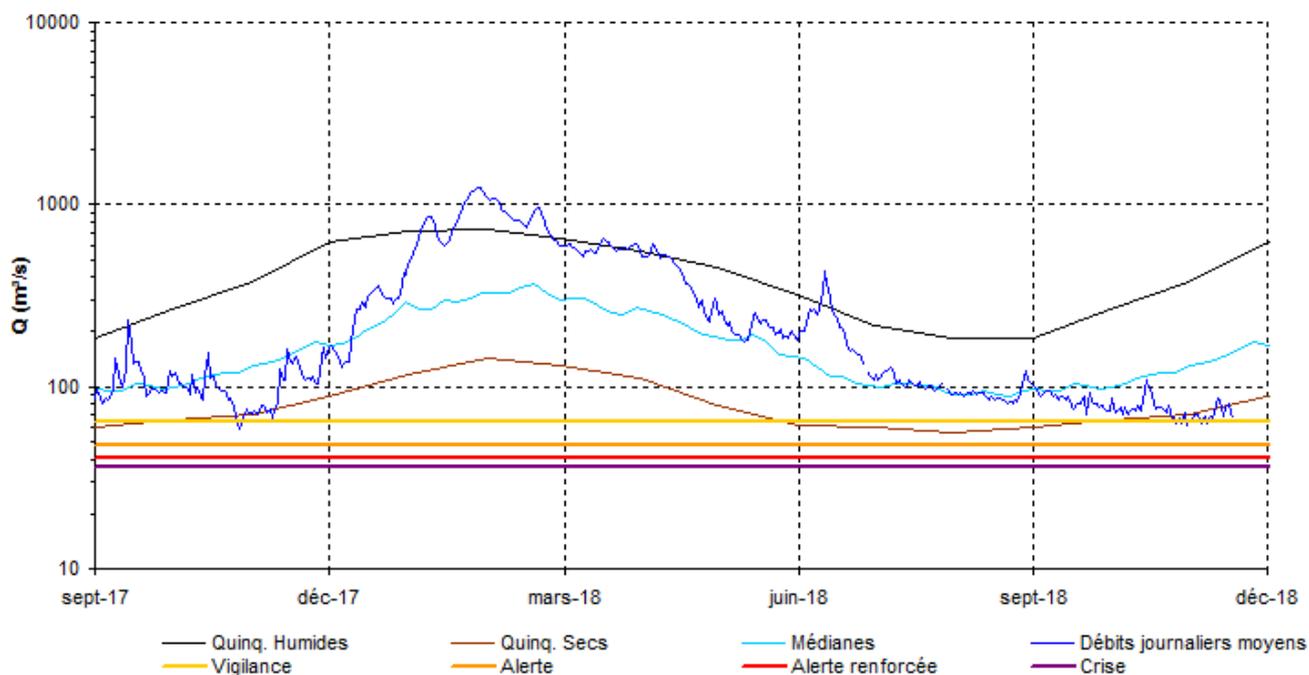
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

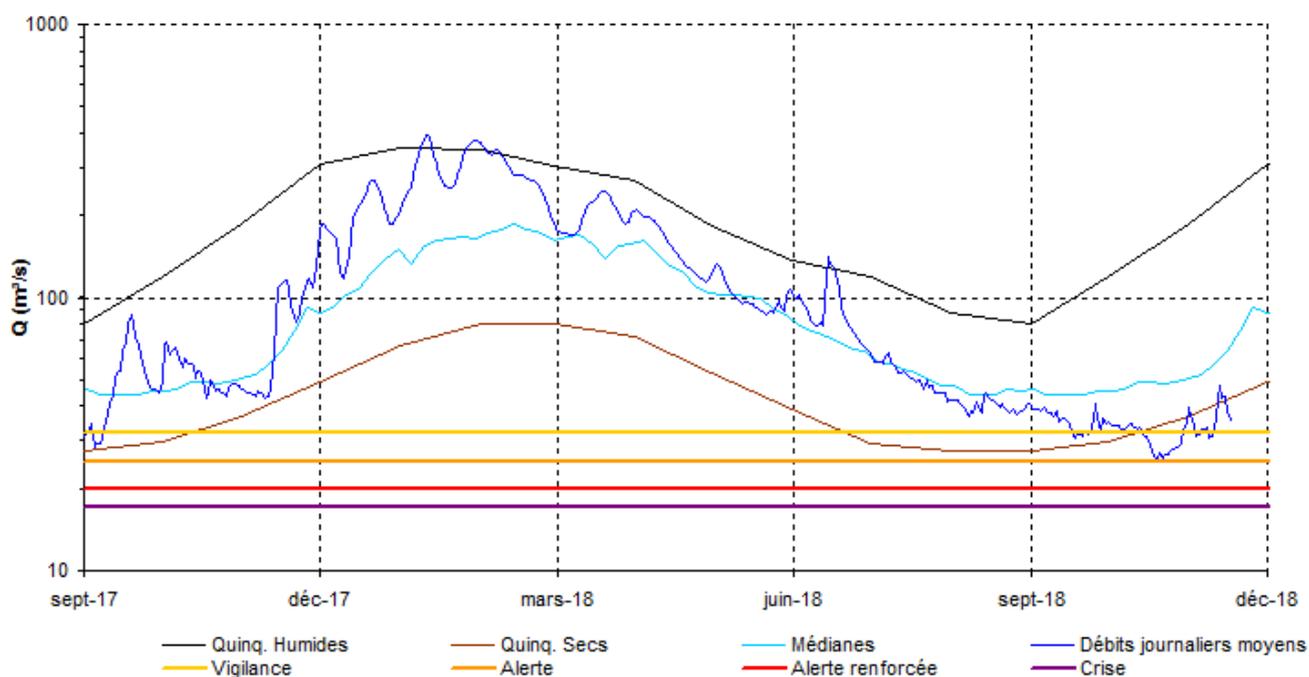
La Seine à Alfortville :

Les débits de la Seine sont légèrement remontés et se situent juste au-dessus du seuil de vigilance. Peu de pluie est annoncé pour la quinzaine à venir, ce qui favorisera une stabilité voire une légère baisse des débits.



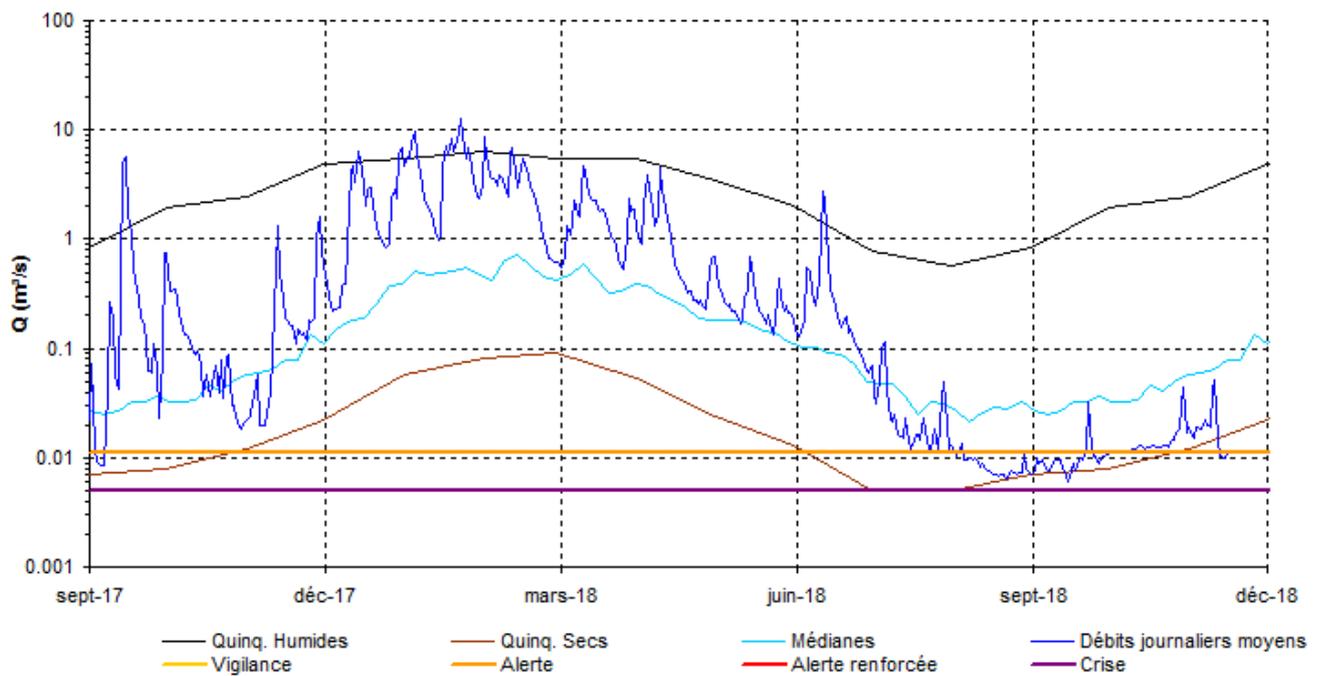
L'Oise à Creil

L'Oise à Creil est toujours en vigilance sur la dernière quinzaine malgré une légère remontée suite aux pluies du début de semaine dernière. Les faibles précipitations annoncées ne devraient pas permettre à la situation de s'améliorer.



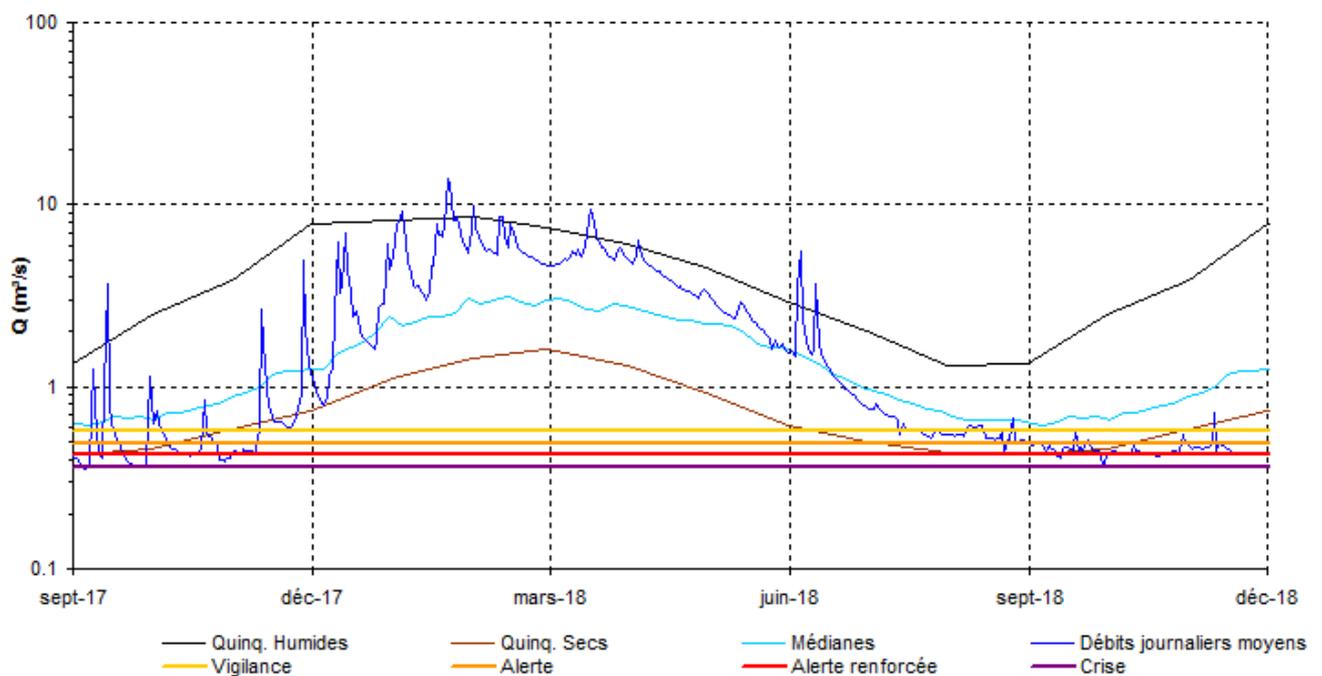
Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

Malgré une hausse la semaine dernière, le débit du Ru d'Ancoeur a connu une baisse modérée faisant passer la station en alerte. Le temps plutôt sec annoncé ne devrait pas favoriser une remontée notable des débits



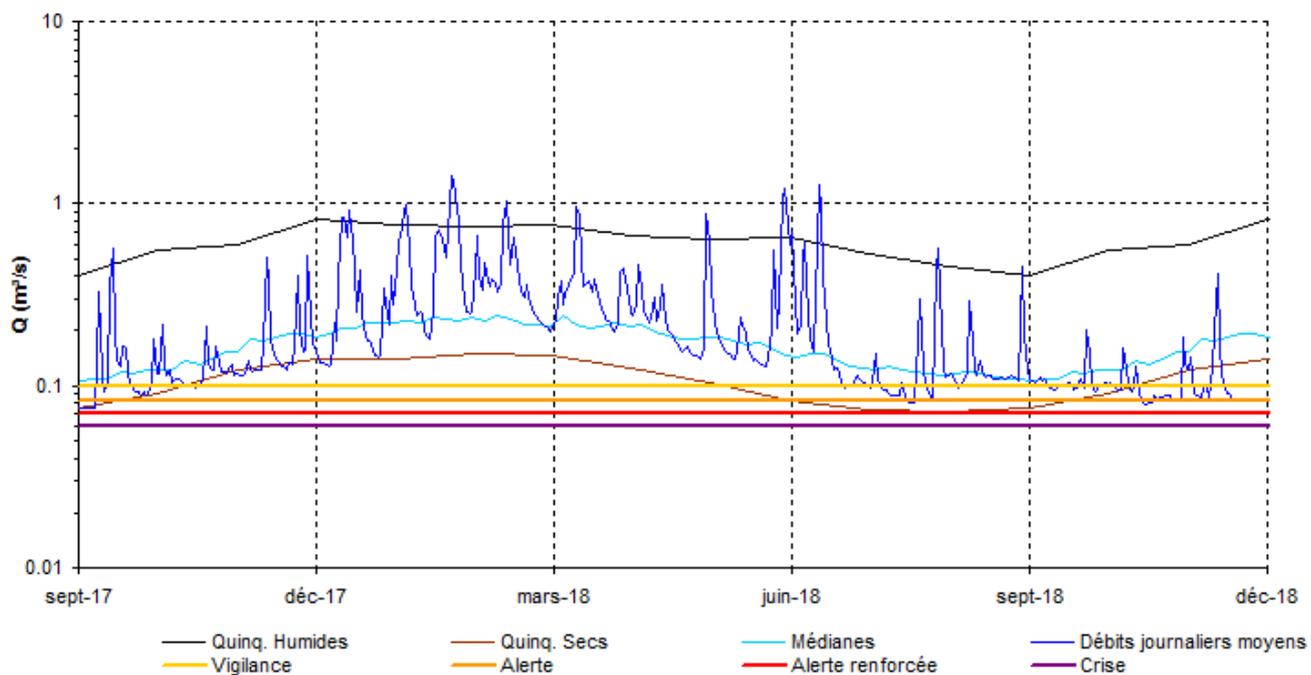
Le Petit Morin à Montmirail

Le débit du Petit Morin a connu une légère augmentation la semaine dernière suite aux pluies importantes. Le Petit Morin reste en alerte mais le débit baisse à nouveau et s'approche à nouveau du seuil d'alerte renforcée.



L'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval]

Les pluies de la semaine passée ont engendré une nette hausse des débits. Cependant le temps bien plus sec qui a suivi a entraîné une nouvelle baisse laissant la station en état de vigilance et s'approchant même du seuil d'alerte. Le temps faiblement pluvieux annoncé pour les prochains jours ne devrait pas arranger la situation.



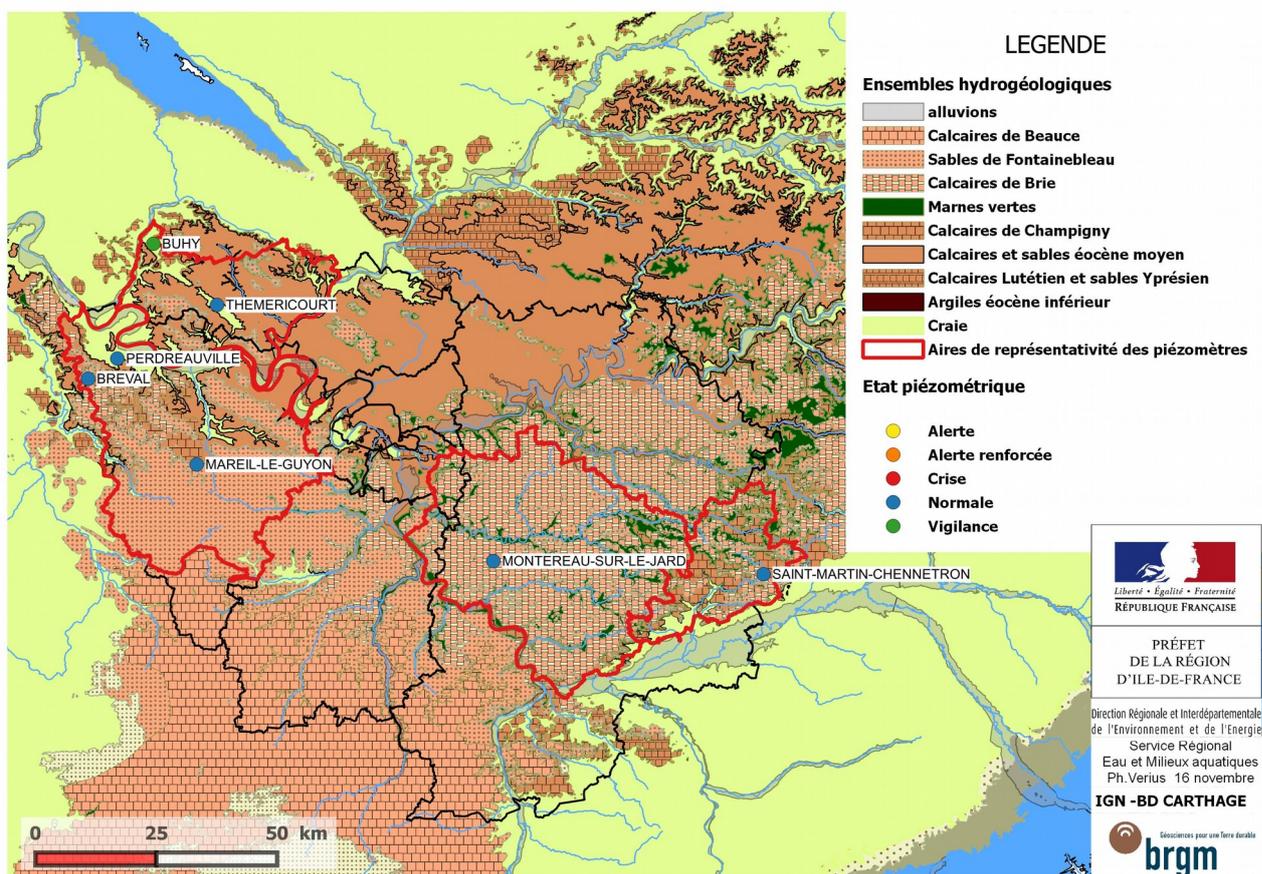
Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale à l'exception du piézomètre de Buhy qui est en vigilance.

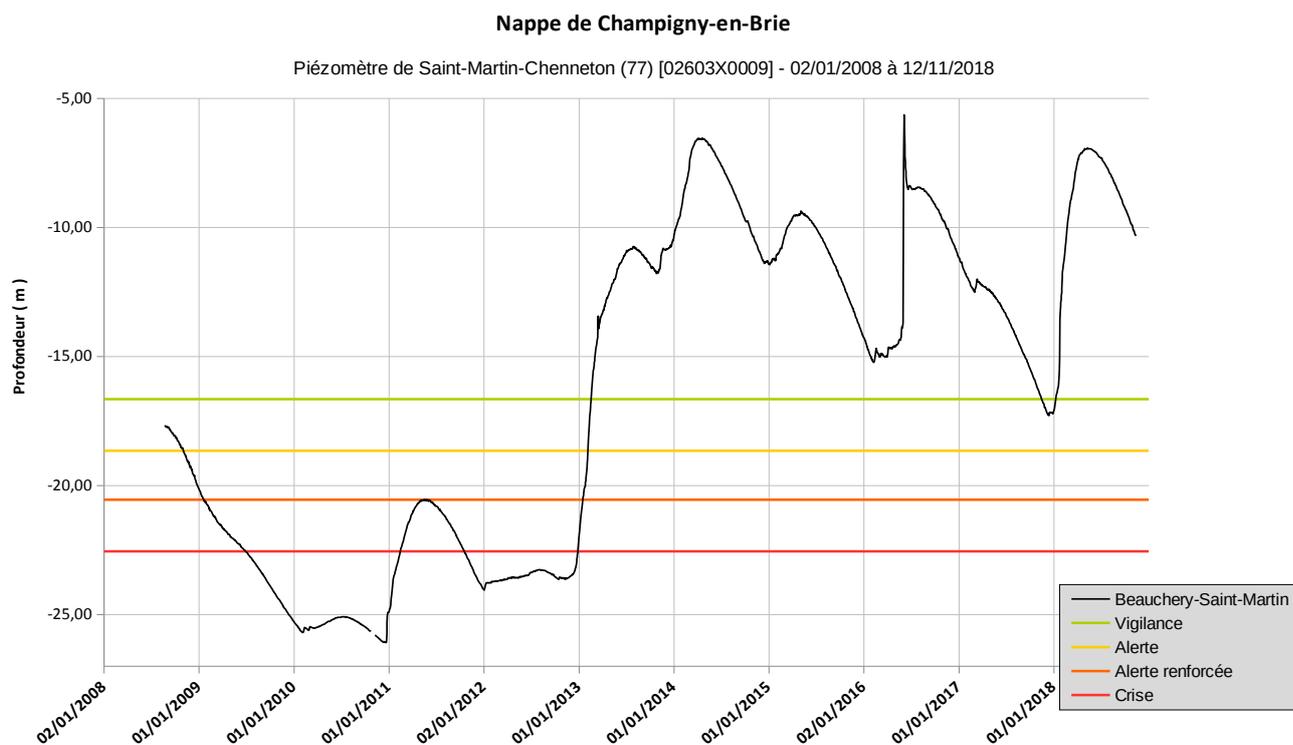
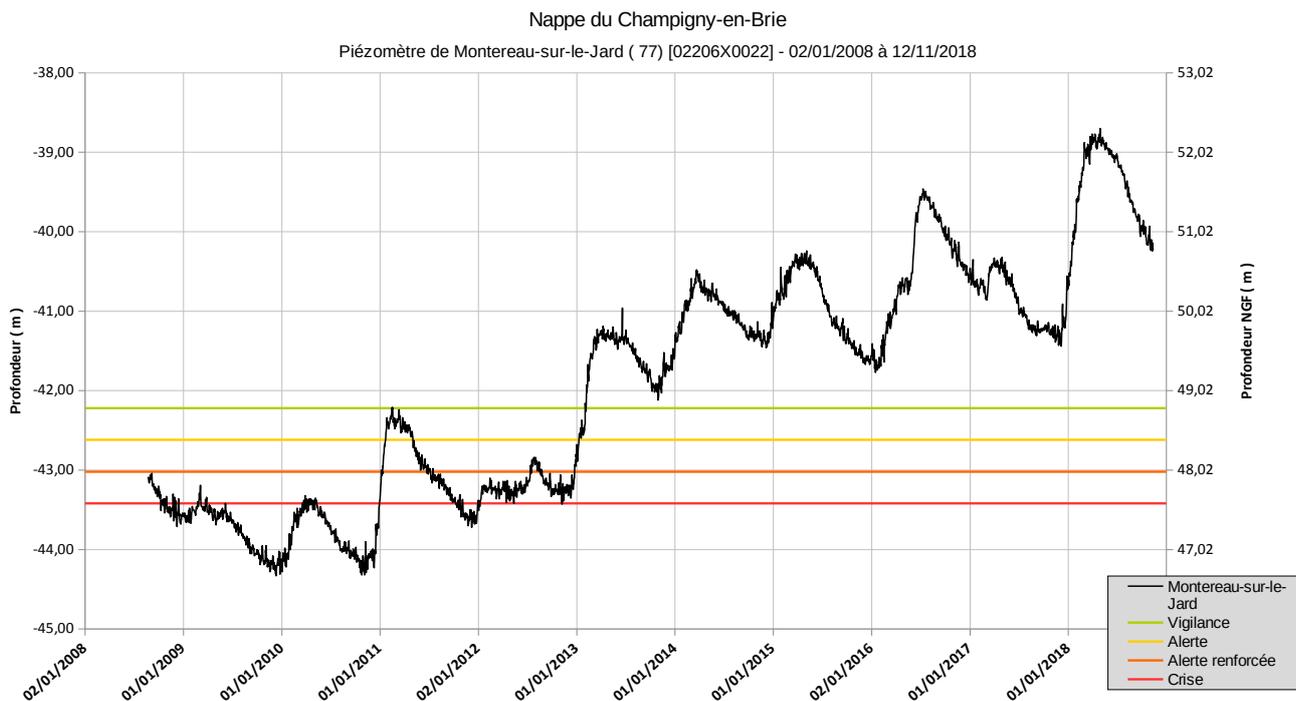
Tendance piézométrique

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

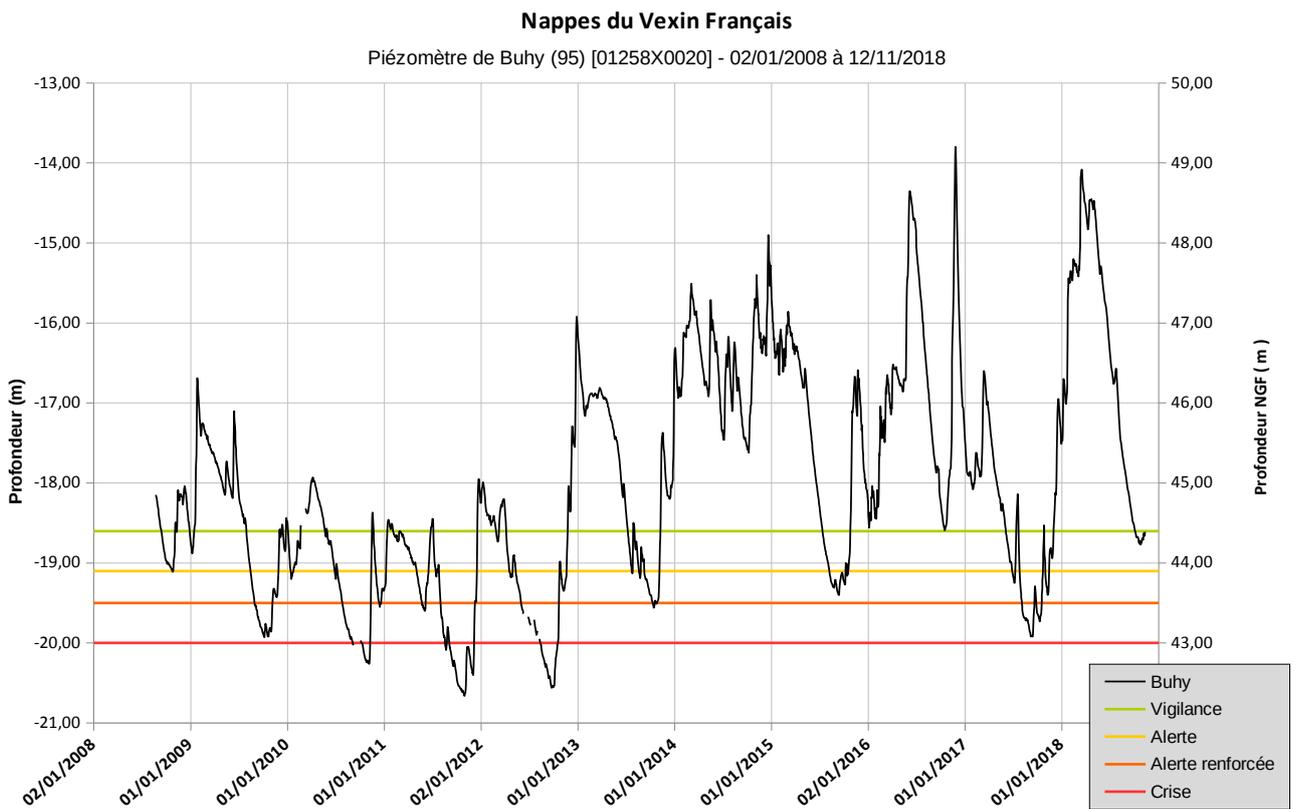
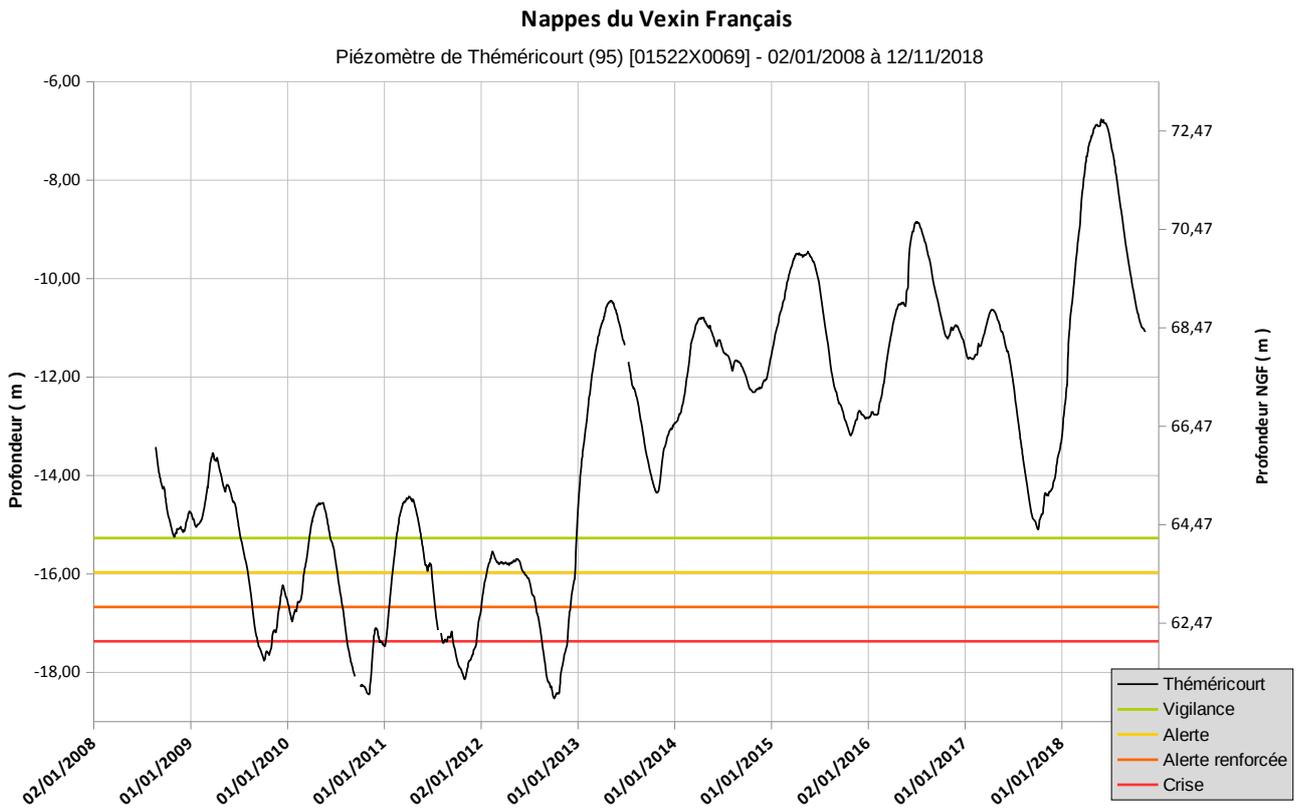
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	VIGILANCE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chenneutron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE



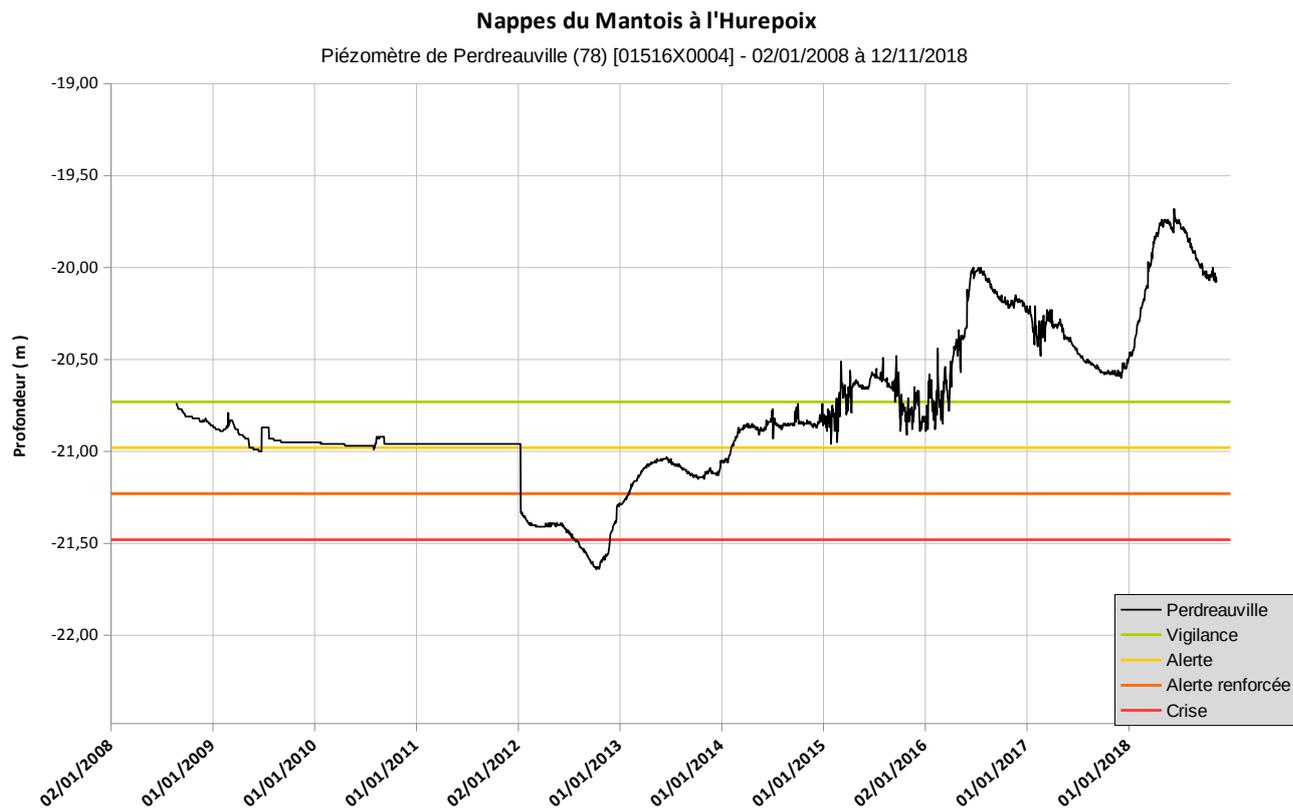
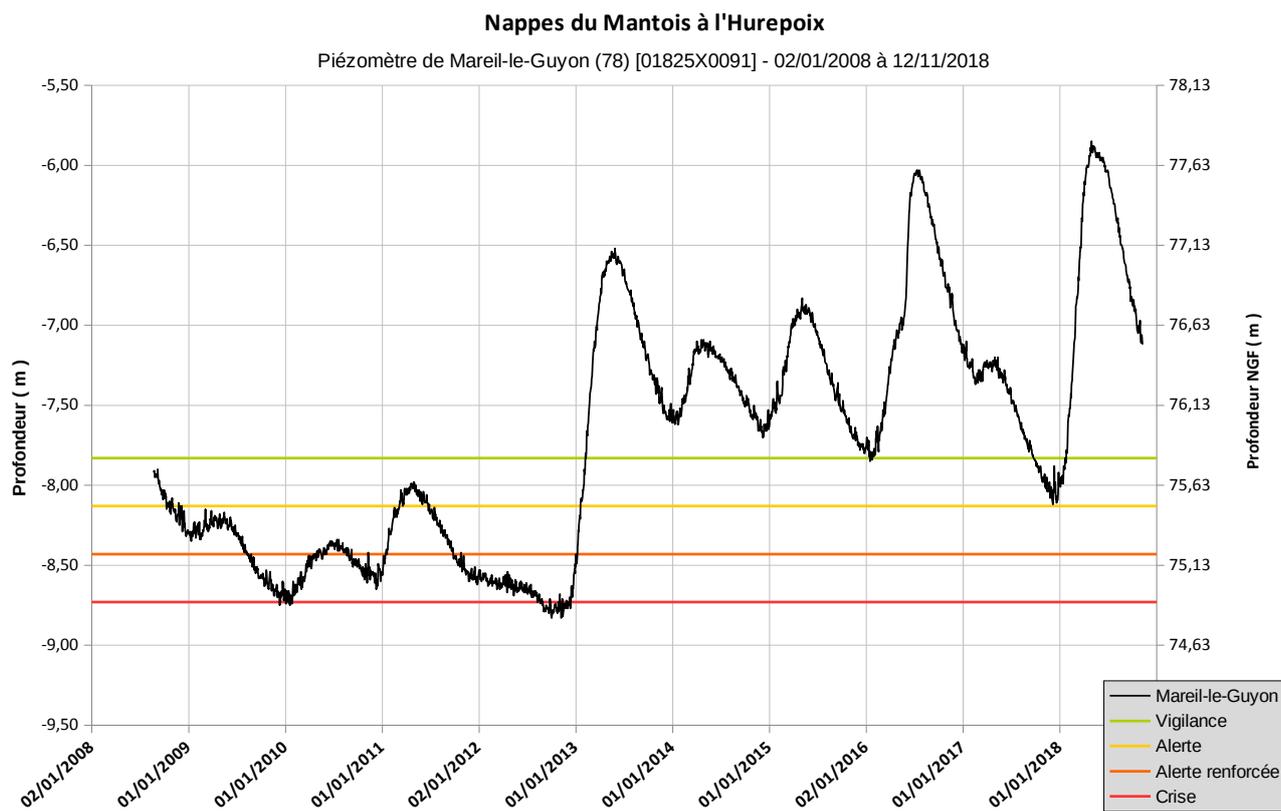
Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chennetron (77)



Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)(*)

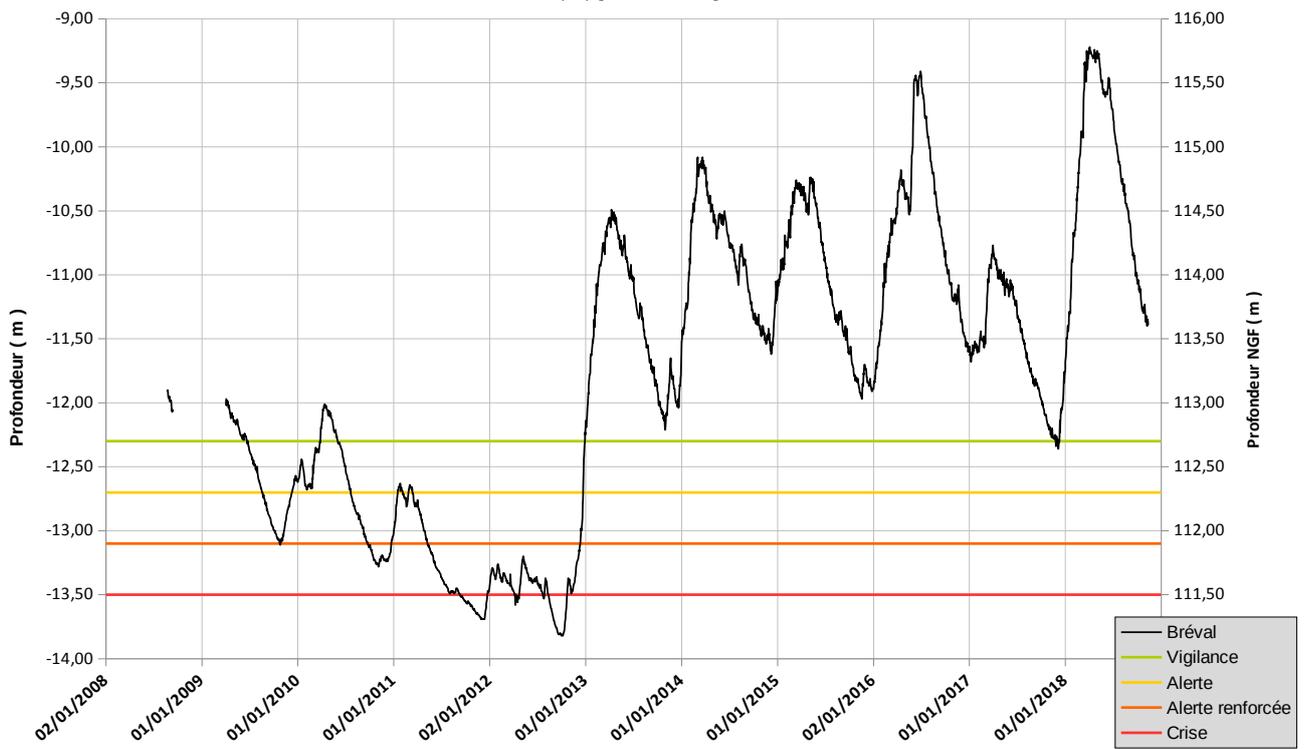


Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78)(*) et Breval (78)(*)



Nappes du Mantois à l'Hurepoix

Piézomètre de Bréval (78) [01812X0002] - 02/01/2008 à 12/11/2018



*MESURES RÉCENTES NON DISPONIBLES